DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260518-2026_0504-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 11/05/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., NICOLAS L., SALAUN S.

20 h 00 – Arrivée de OUTIN V. (point 3)
20 h 30 – Arrivée de LE VOGUER D. (point 4)

Absente excusée ayant donné pouvoir :
FALEZAN A. donne pouvoir à HERVIOU A.

Absent excusé : VINCENT E.

Date de l'affichage : 19/05/2026

Un scrutin a eu lieu Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 04

Syndicat de la Vallée du Leff – Désignation des membres

Le Conseil municipal de Gommenec'h,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner au sein du Syndicat de Voirie :
Gilles LE ROY, Stéphane BOIZARD, Donatien LE VOGUER et Emmanuel VINCENT

MAIRIE DE GOMMENEC'H (Côtes-d'Armor)

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU